

<p>Dossier complet : bulletin d'inscription (3 pages), bulletin de souscription à l'assurance (n° de l'option), paiement par HelloAsso, chèque ou paiement mensuel, photocopie de la CNI ou du Passeport</p> <p>A renvoyer chez : M. VERDIER 2 Impasse Guillaumet 2 83136 GARÉOULT Plus d'infos : var.tourisme@ffrandonnee.fr</p>	<p>Assurance R.C.P. GROUPAMA Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Ct n° :</p> <p>Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0</p>	<p>IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin</p>	<p>Date 25 au 30/01/2021</p> <p>N° fédéral du séjour :</p> <p style="text-align: center;">FR009802</p>
---	--	---	--

<p>Client : N° licence FFRP Nom : Prénom : Adresse : CP : Ville : Tél Port Email :</p>	<p>Conjoint : N° licence FFRP Nom : Prénom : Adresse : CP : Ville : Tél Port Email :</p>
---	---

Personne à prévenir en cas de problème :-
 Nom..... prénom..... tel..... .mail.....

Séjour ou Voyage **6 jours - 5 nuitées**
 Description : Séjour randonnées raquettes
 Lieu: Saint Jean de Sixt Date: **du 25 au 30 janvier 2021**

<p>Organisateur : Nom : CDRP 83</p> <p>Voyage ou séjour : Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 35 participants n'est pas inscrit à la date du 15/11/2020.</p>	<p>Hébergement :</p> <p>Mode : Centre de vacances Nom : FORGEASSOUD Ville : Saint Jean de Sixt Chambre : Double/Twin/Individuelle Contenu prestation: Pension -</p>	<p>Transport : par autocar GT</p> <p>Descriptif</p> <p>Déplacements basés sur le co-voiturage, non inclus dans le prix : sans objet</p>
---	--	---

<p>Formalités : En cours de validité lors du séjour Licence FFRandonnée X Passeport : (photocopie) CNI : (photocopie) Permis de conduire valide pour les chauffeurs : sans objet</p>	<p>Révision de prix : Voir notice d'information de l'organisateur</p> <p>Frais de résolution ou d'annulation : Voir notice d'information de l'organisateur</p>	<p>Assurances facultatives : (Barrer les mentions inutiles)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annulation/interruption OUI NON • Bagages : OUI NON • Assistance : OUI NON <p>Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite</p>
--	--	--

Décompte	Prix unitaire	Nombre	Montant
Prix du séjour	500€00
Maj Ch .individuelle	70€00
Assurance (facultative)			
Option 1	21€00
Option 2	12€56
Option 3	
<p>Total : Acompte réglé : 200€ par personne) Assurance réglée Solde à régler 300€/pers Avant le 30/11/2020 :</p>	<p>..... </p>		<p>Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves.(signature)</p>

Informations destinées aux voyageurs :

- **Coordonnées de l'organisateur du séjour:**

Association : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du VAR représentée, par sa présidente :

Mme : BUFFARD Lexie Adresse : 38 rue PICOT 83000 TOULON

Responsable du séjour : M VERDIER Georges

mail : tourisme-var83@orange.fr - tél. : 06 84 93 12 85

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1., du code du tourisme.

- **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

- **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

- **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

- **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité):**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

- **Elément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051

